

UN1TÉ

POLICIERS ADJOINTS PLAN DE CONGÉS



Le G7 qui va se dérouler à EVIAN va impacter nos collègues Policiers Adjointes.

En matière de congés UN1TÉ tient à rappeler la règle :

Article 133-25 du R.G.E.P.N

**« Les POLICIERS
ADJOINTS n'entrent
pas en compte dans
le calcul des taux
réglementaires de
présence des effectifs
dans les services »**

Si vous rencontrez la moindre difficulté
veuillez saisir nos délégués.



RECONNAISSANCE ET CONSIDÉRATION POUR NOS COLLÈGUES POLICIERS ADJOINTS

Suivez-nous



UN1TÉ.MI
LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

21/01/2026